

# 1 ère Cie de Tir à l'arc d'Annemasse

## Assemblée Générale du 16 Octobre 2020

Appel de candidature au Comité directeur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nom de naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Date et signature :

Extrait des statuts

### **Article 5 : Élection du Conseil.**

*Le Conseil d'Administration de l'association est composé de 7 membres au moins et de 9 membres au plus, élus au scrutin secret pour quatre ans par l'Assemblée Générale des adhérents électeurs prévus à l'alinéa suivant.*

*Est électeur tout membre actif âgé de seize ans au moins au jour de l'élection ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour des ses cotisations.*

*Est éligible au Conseil d'Administration toute personne âgée de 18 ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus d'un an et à jour de ses cotisations. Elle doit jouir de ses droits civiques et politiques.*

*Les membres sortants sont éligibles.*